

Compte-rendu de la réunion ordinaire de conseil municipal du Mercredi 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

Étaient présents : Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Grégory CUISINIER, Stéphane LOBEL, Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Nadine THERY, Marie TETART, Lysiane PREVOST, Amélie BEUGNET

Était excusé : Johann LAUVAU

- Ordre du jour :**
1. **Approbation du compte rendu du 02/03/2022**
 2. **Délibération taux d'imposition**
 3. **Présentation et vote du budget 2022**
 - commune
 - service des eaux et assainissement
 4. **Délibérations :**
 - Adhésion au syndicat mixte Hauts de France Mobilité – CCSA
 - SIVOM – approbation statuts
 5. **Questions diverses :**

* * *

1. Approbation du compte rendu du 02/03/2022

Mr le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 02/03/2022 qui n'appelle aucune remarque particulière. Le compte rendu est approuvé.

2. Délibération taux d'imposition 2022

Afin de tenir compte de la réforme de 2021, le taux du Département doit être ajouté au taux de la commune. Cette délibération remplace et annule celle du 02/03/2022.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022 en tenant compte de la réforme de 2021.

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 36.25% (22% du Département)

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 39.20%

Le taux de la TAXE D'HABITATION reste gelé pour l'année 2022.

3. Présentation et vote du budget 2022 :

- Budget Commune : Le budget de la commune a été voté, à l'unanimité, en équilibre pour 504 614.51 € en fonctionnement et 46 346.59 € en investissement.

- Budget Service des Eaux et Assainissement : Le budget du service des eaux et assainissement a été voté, à l'unanimité, en équilibre pour 112 953.85 € en fonctionnement et 59 542.25 € en investissement.

4. Délibérations :

- Adhésion au syndicat mixte Hauts de France Mobilité – CCSA : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'intercommunalité est devenue compétente en matière de mobilité et qu'à ce titre elle exerce depuis le 1^{er} juillet 2021 le rôle d'autorité organisatrice de mobilité locale.

Monsieur le Maire présente ensuite la décision de l'intercommunalité de rejoindre le Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités pour bénéficier de l'expertise et des conseils nécessaires pour répondre au mieux aux attentes des usagers et éviter les chevauchements de circuits et de services dans le cadre de l'intermodalité des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de l'intercommunalité du Sud Artois au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.

- SIVOM – approbation statuts : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts du SIVOM modifiés par le Conseil Syndical en date du 13 décembre 2021 n'étaient pas conforme et de ce fait, toutes les délibérations des conseils municipaux prises avant le 7 mars 2022 ne sont pas valables. Il y a donc lieu de procéder, à nouveau, à l'approbation de la modification des statuts.

A l'unanimité, la modification des statuts du SIVOM de Pas-en-Artois est approuvée.

5. Questions diverses :

- Défibrillateur « enfant » : Le défibrillateur installé ne possède pas d'électrodes pour enfant. Il nous a été conseillé de s'en procurer. Le conseil est d'accord.
- Demande subvention Viet Vo Dao : Nous avons été destinataire d'une demande de subvention du club de Viet Vo Dao de Bienvillers. Une subvention de 150€ leur est accordée.
- Cantine : La personne retenue pour le contrat PEC étant bénéficiaire du RSA, la convention est mise en place avec le Département et non plus avec Pôle Emploi. Le contrat sera mis en place à raison de 20h hebdomadaire. Pour information, API nous a fait part de l'augmentation du prix du repas qui est passé de 2.53€ TTC à 2.71€ TTC en raison de la crise actuelle.
- Travaux église : Didier a terminé la réfection du plafond de l'intérieur de l'église et il a mis en route le mur du cimetière.

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 22h30.

Fait le 10 mai 2022

Le Maire
T. ROUCOU

Le secrétaire de séance
Marie-Cécile COLLIER

